

Comité des parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre
la violence à l'égard des femmes
et la violence domestique
(Convention d'Istanbul)

**Liste des décisions prises lors de la 16^e réunion
Strasbourg, 31 mai 2024**

IC-CP(2024)LD16

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour révisé tel qu'il figure dans le document IC-CP(2024)OJ16rev.

Point 5 de l'ordre du jour - Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

Sur la base du cadre de contrôle de la mise en œuvre des recommandations adressées par le Comité des Parties en janvier 2018 (et figurant dans le document IC-CP(2018)6), le Comité a adopté des recommandations au titre du premier cycle d'évaluation (de référence), adressées au gouvernement du Liechtenstein. Les recommandations figurent dans le document IC-CP(2024)1.

Point 7 de l'ordre du jour - Superviser la mise en œuvre des recommandations émises par le Comité des Parties

Dans le cadre de la supervision de la mise en œuvre des recommandations adressées aux Parties, le Comité a adopté les conclusions sur la mise en œuvre des recommandations pour l'Andorre, la Belgique, Malte et l'Espagne, tels que présenté dans les documents IC-CP(2024)2, IC-CP(2024)3, IC-CP(2024)4 et IC-CP(2024)5.

Point 9 de l'ordre du jour - Date de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 17 décembre 2024.